

**19-14.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Messieurs François Dornier (président), Michel Pineault, Raymond Lacroix et Robin Lavoie.

Absence motivée : madame Jocelynn Meadows; monsieur Mario Ross.

Sont également présentes : mesdames Marie-Josée Ross (secrétaire d'assemblée) et Lyne Beaulieu (point 04).

**19-14.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 13<sup>e</sup> (19-13) réunion de l'année 2019 du comité exécutif
- .04 – Remplacement de la résolution CE 19-12.05 - Acquisition d'un tomodynamomètre de gamme régionale pour le programme de technologie de radiodiagnostic : pour abrogation et adoption
- .05 – Création d'un poste temporaire de gestionnaire administrative ou gestionnaire administratif à la Direction des formations continues et du développement institutionnel : pour adoption

Monsieur François Dornier, directeur général, demande que soit ajouté le point 06 « Appui à la Ville de Rimouski pour son projet de construction d'un complexe multisport à Rimouski : pour adoption » à l'ordre du jour, ce qui est agréé.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est modifié.

**19-14.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 13<sup>e</sup> (19-13) RÉUNION DE L'ANNÉE 2019 DU COMITÉ EXÉCUTIF**

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 13<sup>e</sup> (19-13) assemblée soit adopté tel qu'il est présenté.

b) Suites

Aucune suite

**19-14.04 – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION CE 19-12.05 - ACQUISITION D'UN TOMODENSITOMÈTRE DE GAMME RÉGIONALE POUR LE PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE RADIODIAGNOSTIC : POUR ABROGATION ET ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Elle explique pourquoi il a fallu abroger la première résolution adoptée lors de la dernière rencontre du comité exécutif.

Le programme actualisé de Technologie de radiodiagnostic vise à former des technologues en imagerie médicale dans le domaine du radiodiagnostic. Leur rôle consiste principalement à produire des images optimales à l'aide de radiations ionisantes et autres formes d'énergie à partir desquelles les radiologistes et autres médecins spécialistes pourront établir un diagnostic ou un plan de traitement. Ces professionnels de la santé peuvent exercer leur rôle dans différents champs de pratique de l'imagerie médicale : radiographie générale, ostéodensitométrie, mammographie, radioscopie, angiographie, tomodynamométrie et résonance magnétique.

Le programme actualisé de Technologie de radiodiagnostic comprend maintenant deux (2) compétences en lien avec les examens de tomodynamométrie : Effectuer des examens de tomodynamométrie de la tête, de la colonne vertébrale et des membres ainsi qu'effectuer des examens de tomodynamométrie du thorax, de l'abdomen et du pelvis. Afin d'atteindre ces compétences, le Département de technologie de radiodiagnostic doit se doter d'un tomodynamomètre permettant de

réaliser des examens de tomodensitométrie. Ces examens seront réalisés sur un mannequin destiné à cet effet. Les examens réalisés sur le mannequin permettront aux étudiantes et aux étudiants de développer les habiletés nécessaires à l'atteinte des objectifs du stage à la dernière année du programme d'études. L'achat de cet équipement est d'ailleurs prévu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'actualisation des compétences du nouveau programme.

De plus, le Collège souhaite ajouter à cet équipement deux (2) options disponibles, soit l'injecteur de contraste Bracco modèle 1056562 au montant de 37 108,18 \$ (toutes taxes incluses) ainsi que le « FAST Spine #AWP » (pour la réalisation d'examens de la colonne vertébrale) au montant de 28 082,64 \$ (toutes taxes incluses) afin de disposer des outils nécessaires recommandés pour l'enseignement des techniques propres au programme.

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski a adhéré au mandat 2019-6858-64-01 du Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec (Gaceq) pour l'acquisition d'un tomodensitomètre;

CONSIDÉRANT que le Gaceq, qui a pour mandat de représenter les établissements de santé pour les acquisitions regroupées en équipements et matériels spécialisés, a procédé à un appel d'offres public pour un tomodensitomètre dont le fournisseur Siemens a été retenu;

CONSIDÉRANT que le fait d'adhérer à un mandat du Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec (GACEQ) assure la qualité de l'équipement à un prix juste;

CONSIDÉRANT que le développement de compétences liées à la réalisation d'examen de tomodensitométrie nécessite l'utilisation d'un appareil comparable à ceux utilisés dans les milieux cliniques;

CONSIDÉRANT que ce type d'équipement est utilisé pour la formation en radiodiagnostic dans d'autres établissements d'enseignement et utilisé dans les centres hospitaliers;

CONSIDÉRANT que ce nouvel équipement a été jugé recevable par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la nouvelle version du programme d'études en Technologie de radiodiagnostic au Cégep de Rimouski;

CONSIDÉRANT que l'ajout des deux (2) options est nécessaire pour l'atteinte des objectifs du programme de Technologie de radiodiagnostic révisé;

CONSIDÉRANT ces options doivent être compatibles avec le tomodensitomètre acheté chez Siemens;

CONSIDÉRANT ces options n'avaient pas été retenues dans l'appel d'offres du Gaceq, mandat 2019-6858-64-01;

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'acquisition d'un tomodensitomètre par adhésion au mandat du Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec (Gaceq), auprès de la compagnie Siemens, au montant de 578 784,15 \$ (toutes taxes incluses) ainsi que deux (2) options, soit l'injecteur de contraste Bracco modèle 1056562 au montant de 37 108,18 \$ (toutes taxes incluses) et le « FAST Spine #AWP » (pour la réalisation d'examens de la colonne vertébrale), pour le programme de Technologie de radiodiagnostic, au montant de 28 082,64 \$ (toutes taxes incluses), pour une somme totale de **643 974,98 \$** (toutes taxes incluses).

**19-14.05 – CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE OU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF À LA DIRECTION DES FORMATIONS CONTINUES ET DU DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Depuis 2018-2019, la Direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI) a obtenu plusieurs contrats de développement de formation asynchrone qui requièrent un suivi à la fois constant et attentif, tant sur le plan de la conduite des projets que pour les bonnes relations d'affaires à maintenir avec les promoteurs de projets.

Jusqu'à présent, le suivi de ces dossiers a été réalisé par la directrice et le directeur adjoint responsables de la formation sur mesure. Après expérimentation, la structure actuelle ne permet pas le suivi requis (délais dans la réalisation du travail, qualité du travail à surveiller en raison de la complexité des dossiers, problématiques technologiques, régularité à accroître dans le soutien à l'équipe de développement).

Aux projets actuels, qui totalisent près d'un million de dollars en revenus bruts, s'en ajouteront d'autres d'ici avril prochain, portant le total des projets estimés à plus d'un million et demi de dollars. Ces derniers projets favoriseront d'ailleurs l'offre de formations qui engrangeront des revenus supplémentaires pour le cégep.

En ce sens, l'engagement d'un gestionnaire administratif pour un contrat d'une année permettrait d'assurer la livraison de ces projets d'envergure, qui contribuent de façon significative à la notoriété du Cégep de Rimouski. Sous l'autorité de la direction de la DFCDI, cette personne assurera le suivi des opérations et l'encadrement de l'équipe de développement des formations asynchrones.

Le financement de cet emploi est assumé par l'obtention des fonds découlant des projets obtenus incidemment, en fonction du volume des opérations, le contrat pourra être renouvelé.

CONSIDÉRANT les besoins grandissants découlant de l'obtention de plusieurs contrats nécessitant un suivi rigoureux;

CONSIDÉRANT que la structure actuelle ne permet pas les suivis requis;

CONSIDÉRANT que le financement de cet emploi est assumé par l'obtention des fonds découlant des projets obtenus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors de sa réunion du 25 novembre 2019;

CONSIDÉRANT le cadre réglementaire en vigueur;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la création d'un poste temporaire d'une durée d'une année, de gestionnaire administrative ou gestionnaire administratif à la DFCDI et d'amorcer le processus de dotation.

**19-14.06 – APPUI À LA VILLE DE RIMOUSKI POUR SON PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTISPORT À RIMOUSKI : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point et dépose un projet de résolution séance tenante.

La Ville de Rimouski s'apprête à déposer un projet de construction d'un centre multisport pour un montant estimé à 36 millions de dollars. Le projet comprend l'aménagement d'un terrain de soccer à onze (11) joueurs pouvant se transformer en trois terrains de soccer à sept (7) joueurs, un circuit de course à pied équivalant au périmètre du terrain de soccer et une palestre de gymnastique. Cette installation sportive majeure pourra accueillir plusieurs disciplines sportives à des fins de compétition et d'entraînement.

Cependant, la Ville de Rimouski estime qu'elle ne peut espérer convaincre le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESS) du bienfondé de l'investissement sans l'appui inconditionnel des organisations sportives et scolaires.

CONSIDÉRANT que le centre multisport permettra d'accueillir plusieurs disciplines sportives à des fins de compétition et d'entraînement;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Rimouski d'obtenir l'appui financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

CONSIDÉRANT la volonté du Cégep de Rimouski de collaborer à ce projet dans la mesure de ses capacités;

CONSIDÉRANT le caractère complémentaire des infrastructures souhaitées par la Ville de Rimouski avec celle du Cégep;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'étroite collaboration qui se doit d'exister entre le Cégep et la Ville de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Cégep de Rimouski, de concert avec les organisations sportives et scolaires de la région, appuie la démarche de la Ville de Rimouski en vue de l'obtention de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada pour la réalisation de son projet de construction d'un centre multisport à Rimouski.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 16 h 24.

---

président

---

secrétaire d'assemblée